SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 3 NOVEMBRE 2022

****

Présents : Didier Chassain, Brigitte Fayet, Jérôme Giboin, Valérie Boucheret, Nadine Durand, Nadine Paget, Laetitia Ferreira, Jean-François Douce, Danielle Lisa, Maïder Gager
Absents : Marc Terret, (procuration à Didier Chassain), Jean-Luc Bardot, Davy Maymont, Julie Piet
Secrétaire de séance : Nadine Durand

La séance est ouverte sous la présidence de Mr Didier Chassain, Maire

Approbation du compte rendu de la dernière réunion du 06/10/2022 : Nadine Paget propose deux corrections qui sont approuvées, le compte rendu est alors approuvé à l'unanimité.

A DEBATTRE

DÉCISION MODIFICATIVE N 2: Monsieur le Maire explique que sur le budget Commune en dépenses d'investissement à l'opération n°107, il manque 73,28 € pour le paiement de la dernière facture du SIEG. Il propose donc de prendre cette somme dans les dépenses imprévues d'investissement. **APRES DÉLIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité de procéder à ce virement de crédit de la façon suivante :**

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
204 / 2041582 / 107	Autres groupements - Bâtiments et installations	73,28
	Total	**73,28**

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
020 / 020 / OPFI	Dépenses imprévues	73,28
	Total	**73,28**

MODIFICATION DES STATUTS DU SIAEP DE LA BASSE LIMAGNE : Monsieur le Maire informe l'assemblée que le 10 octobre 2022, le comité syndical du SIAEP de la Basse-Limagne a validé le nouveau projet de statuts par délibération n° 2022-06-41.
Les principaux changements sont les suivants :

- Prise de compétence optionnelle de l'assainissement collectif,
- Changement de nom : le SIAEP devient le SMEA (Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement) de la Basse Limagne,
- Nouvelle numérotation de l'adresse du Syndicat.

S'agissant de la procédure d'adoption de statuts, ce sont les articles L 5211-17 (transfert de compétence) et 5211-20 du CGCT (autres modifications statutaires) qui s'appliquent par renvoi de l'article L5711-1 du même Code.
La procédure de transfert de compétence à un syndicat mixte fermé nécessite qu'une majorité qualifiée (définie à l'article L.5211-5 du CGCT) de ses membres se prononce explicitement, par délibération, en faveur du transfert de compétence. Il n'y a pas de possibilité d'accord implicite. En effet, la mention "A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable." prévue à l'article L. 5211-17 du CGCT n'est pas applicable aux syndicats mixtes fermés en vertu de l'article L5711-1 du même code.
En revanche pour les autres modifications statutaires (changement de nom, adresse...) l'absence d'avis d'un membre vaut avis favorable.
Le Conseil Municipal doit donc se prononcer explicitement, dans un délai de 3 mois, sur le nouveau projet de statuts du SIAEP de la Basse-Limagne.
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
VU la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
VU la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation territoriale de la République (NOTRe) ;
VU la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;
VU la délibération n° 2022-10-41 du Comité syndical du SIAEP de la Basse-Limagne en date du 10 octobre 2022 approuvant la modification des statuts, et notamment les points suivants :

- **Prise de compétence optionnelle de l'assainissement collectif,**
- **Changement de nom : le SIAEP devient le SMEA (Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement) de la Basse Limagne,**
- **Nouvelle numérotation de l'adresse du Syndicat.**

APRES DÉLIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE les modifications statutaires énumérées dans l'exposé ci-dessus,**
- **VALIDE les nouveaux statuts du SIAEP de la Basse-Limagne,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.**

AVIS SUR LA PRISE DE COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU SIAEP DE BASSE-LIMAGNE : Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le SIAEP de la Basse-Limagne est actuellement un syndicat mixte fermé à la carte, ayant une compétence obligatoire « eau potable » et une compétence optionnelle « assainissement non-collectif ».
Depuis plusieurs mois, le SIAEP de la Basse-Limagne étudie la possibilité de prendre une nouvelle compétence optionnelle « assainissement collectif ».
Par délibération n° 2022-10-40 du 10 octobre 2022, le comité syndical du SIAEP de la Basse-Limagne a émis un avis favorable à cette nouvelle prise de compétence.

Par courrier en date du 11 octobre 2022, le Syndicat a sollicité la commune (l'EPCI) afin d'obtenir son avis sur la prise de compétence « assainissement collectif ».
En application des articles L 5211-17 (transfert de compétence) et 5211-20 du CGCT (autres modifications statutaires) qui s'appliquent par renvoi de l'article L5711-1 du même Code, le conseil municipal (communautaire) doit se prononcer sur cette prise de compétence.

APRES DÉLIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **Emet un avis favorable à la prise de compétence optionnelle « assainissement collectif » par le SIAEP de la Basse-Limagne.**

GROUPEMENT DE COMMANDES DEDIÉ A L'ACHAT DE PRESTATIONS DE SERVICE DE VÉRIFICATIONS/CONTROLES REGLEMENTAIRES OBLIGATOIRES DES STRUCTURES ERP POUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les groupements de commandes permettent de coordonner et de regrouper les prestations afin de réaliser des économies d'échelle. Ils permettent également d'obtenir des conditions plus avantageuses, tant économiques que techniquement, dans les offres des entreprises.
Il précise qu'il est dans l'intérêt de la Commune de MONS d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat de prestations de service de vérifications/contrôles réglementaires obligatoires des structures établissements recevant du public – ERP - pour les collectivités territoriales, au sein duquel Plaine Limagne exercera le rôle de coordonnateur.
Il donne connaissance de la convention de groupement de commandes telle qu'annexée.
Il fait part qu'il appartient à la Commune de MONS, pour ce qui la concerne, de s'assurer de la bonne exécution des marchés conclus au titre du groupement.
Il propose d'approuver l'acte constitutif du groupement de commande, d'adhérer au groupement et de désigner un représentant.
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la commande publique et notamment les articles L2113-6 à L2113-8 relatifs aux groupements de commandes, le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE l'acte constitutif du groupement de commande, joint en annexe de la présente délibération pour l'achat de prestations de service de vérifications/contrôles réglementaires**

NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE AU SIEG, SECTEUR D'AIGUEPERSE :

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de nommer un autre conseiller municipal comme délégué titulaire au Syndicat Intercommunal d'Energie et de Gaz secteur d'Aigueperse pour remplacer notre conseiller Mr Jean-Luc Bardot, celui-ci ayant déménagé de la commune et habitant trop loin pour aller aux réunions. Mr Jérôme GIBOIN se propose.

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal accepte cette proposition et nomme donc Monsieur Jérôme GIBOIN délégué titulaire au SIEG, secteur d'Aigueperse.

ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX DIFFÉRENTES ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2022 : APRES AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL DÉCIDE d'attribuer les subventions aux différentes associations en tenant compte de la présentation de leur bilan financier conformément à l'article 10 de la loi 2000-321 du 12/04/2000.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget au compte 65738

FETES, CULTURE ET LOISIRS	**200.00 €**
ECOLE BUISSONNIERE	**400.00 €**
CHASSE	**200.00 €**
PECHE	**200.00 €**
FOYER d'ANIMATIONS	**200.00 €**
AMICALE ANCIENS SAPEURS POMPIERS	**150.00 €**
ANCIENS COMBATTANTS	**200.00 €**
FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE CONDORCET	**100.00 €**
SAPEURS POMPIERS PG - PASLIERES	**100.00 €**
LES AMIS DE L'ALAMBIC	**200.00 €**
TOTAL	**1 950.00 €**

EGLISE : Maïder présente les devis pour la rénovation de l'entrée, de la nef et du chœur et des chapelles, devis faits par « L'Atelier de Sophie » de Lempdes. **APRES DELIBERATION, le Conseil municipal décide de procéder par tranche pour cette rénovation, d'examiner ces devis et d'en reparler à la prochaine réunion**

FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE POUR LE 11 NOVEMBRE : les fleurs ont été prises à la GAEC des Primevères à St Clément de Régnat. Jérôme propose de continuer à les prendre là-bas à cette période mais de prendre les fleurs du mois de Mai vers l'association l'Ecole Buissonnière du RPI. **APRES DELIBERATION, le Conseil municipal approuve cette idée.**

SITE INTERNET : Mme Duthon des Rigodanches demande dans le cadre d'un stage de travailler sur le site internet de la commune. **APRES DELIBERATION, le Conseil municipal émet un avis favorable et demande à Nadine Paget, en charge du site, de prendre contact avec elle.**

CENTENAIRE A MONS : Mr le Maire explique que l'on va avoir une centenaire à Mons. En effet Mme Albertine GATUING qui habite 8 route de Jussat à Bonnat est née le 4 décembre 1922. **APRES DELIBERATION, le Conseil municipal décide de lui offrir un beau bouquet de fleurs lors d'une petite réception qui aura lieu au restaurant L'ALAMBIC le dimanche midi 4 décembre, en présence de sa famille.**

REPAS DES AINÉS : Mr le Maire rappelle que ce repas et les colis sont financés par les bénéfices réalisés le premier samedi d'avril, jour de la fête de l'Alambic. Il précise que ce repas est ouvert aux habitants de plus de 65 ans au 31 décembre 2022 votant à Mons, ainsi qu'aux employés communaux et aux membres des « Amis de l'Alambic ». Cette année, le repas aura lieu Dimanche 18 Décembre à midi à la salle polyvalente et sera assuré par le restaurant « L'Alambic ». La brioche aux grattons, le trou normand (glace + eau de vie) et le café seront fournis, ainsi que les vins et champagne, par la Commune. APRES DELIBERATION, le Conseil municipal choisit le menu suivant :

Mise en Bouche + Kir
Roulé de foie gras, Viande de grison, confit de figues façon wrap
sur son lit de mesclun
Trou monsois
Bourguignon de Cerf, gratin dauphinois et fagots de haricots verts
Salade Verte et Fromages d'Auvergne
Crème au Rhum, ananas rôti et rocher Coco
Café
Vins et Champagne

Les plus de 70 ans au 31 Décembre 2022 habitant la commune et votant à Mons, qui n'ont pu venir au banquet et qui ont eu la délicatesse de s'en excuser se verront remettre un colis. **APRES DELIBERATION, le Conseil municipal confie la tâche de commander les colis à Brigitte et Danielle.**

SUBVENTION AU LYCEE CLAUDE MERCIER : Mr le Maire fait part au Conseil d'un courrier du lycée du Mayet de Montagne demandant une subvention pour aider à financer des projets. **APRES DELIBERATION, le Conseil municipal décide de ne pas donner suite, se contentant de subventionner uniquement le collège de secteur, le collège Condorcet de Puy-Guillaume.**

MANIFESTATION CULTURELLE DU 26 NOVEMBRE 2022 : elle aura lieu dans le cadre d"IMPULSIONS", spectacles organisés par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, en partenariat avec la Communauté de communes PLaine Limagne. Il y aura des prospectus à distribuer et à faire de la pub sur Panneau Pocket et Face Book. **APRES DELIBERATION, le Conseil municipal décide de proposer un petit buffet (tartes aux pommes à faire par Les Amis de l'Alambic) et une petite buvette. Brigitte et Danielle s'occupent du buffet avec Carole, et Jérôme de la buvette. Les bénéfices seront reversés au Téléthon.**

STAGIAIRE : Mr le Maire et Vice-Président de Plaine Limagne explique que la Communauté de Communes recherche des collectivités pour accueillir et former des jeunes demandeurs d'emploi, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, pour un stage de 20h, stage financé par l'Etat. En accord avec les employés communaux, il propose de prendre un stagiaire au printemps. **APRES DELIBERATION, le Conseil municipal donne son accord.**

ATELIERS organisés par le CLIC : Laétitia suggère que notre commune pourrait accueillir des ateliers qui auraient lieu dans la salle polyvalente. Elle précise que ces activités sont gratuites, financées par le CLIC de Riom/Limagne. Elle énonce la liste de ce qui pourrait se faire : Sophrologie, Yoga sur chaise, Mémoire, Art floral, Fabrication de bougies, Fabrication de savons, Conférence sur Alzheimer. **APRES DELIBERATION, le Conseil municipal décide de lui donner plein pouvoir pour organiser avec le CLIC un ou plusieurs ateliers.**

INFORMATIONS

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2022 : elle aura lieu en commun avec nos amis de Beaumont les Randan, à 10h 15 à Beaumont et à 11h 15 à Mons. Ont été conviés toute la population par Panneau Pocket et Face Book, les présidents d'associations et les élèves du RPI par écrit. Brigitte s'occupe d'aller chercher les gerbes et le conseil a rendez-vous à 11h pour préparer.

STATION D'EPURATION : point sur les travaux : L'intervention de ENEDIS est prévue le 25 novembre 2022 afin d'alimenter la station en électricité et SEMERAP posera le nouveau compteur d'eau le 28 novembre. Une réunion de chantier aura lieu jeudi 24 novembre à 14h.

BULLETIN MUNICIPAL : Mr le Maire l'a commencé, Nadine fera l'article sur le CMJ et Maïder sur les travaux à l'église.

FIBRE : Jérôme s'occupe de contacter les fournisseurs pour avoir la fibre à l'école et à la mairie

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : Jérôme l'a presque terminé. Il précise qu'il sera consultable en mairie. Il faudra en alerter la population, notamment sur la signification des alertes données par la sirène communale et sur les protocoles à appliquer en cas d'alerte.

ADHUME : Jérôme a pris contact avec un technicien de l'ADHUME (Agence locale des énergies et du climat) qui viendra pour faire un diagnostic sur les consommations d'énergie à l'école et à la salle polyvalente, ceci afin de proposer des solutions pour faire des économies de chauffage et d'électricité.

TELETHON 2022 : Brigitte et Valérie expliquent qu'il aura lieu le 3 décembre 2022 à St Sylvestre et sera organisé par les communes de St Priest, St Sylvestre et Mons. A l'arrivée de la marche, un goûter sera offert avec une boisson. Mise en place d'une tombola et vente de pâtisseries.

PROCHAINE REUNION : Jeudi 1er décembre

Ont signé les membres présents